

# Cadres INFOS



Bulletin périodique de l'UGICT-CGT – N° 667 – 26 avril 2010

## ● Éditorial

### Le 1<sup>er</sup> mai 2010 : un enjeu pour les retraites

*Les dernières projections du COR<sup>(1)</sup> servent aux uns et aux autres d'alibi pour justifier les mesures les plus antisociales voire incongrues comme celle, par exemple, de faire cotiser les retraités pour financer les futures pensions des actifs. Ubu roi nous met le monde à l'envers ! Dans le même ordre d'idées, reculer l'âge d'ouverture du droit à retraite : voilà qui condamnerait les seniors à la précarité accrue d'un chômage de fin carrière peu ou pas indemnisé, tandis que les jeunes se verraient condamnés à rester encore plus longtemps à la porte des entreprises et par le fait même dans l'impossibilité de cotiser pour se constituer leurs propres droits à retraite. Politique de gribouille ! Le recul de l'âge d'ouverture du droit à retraite permettrait-il de garantir un bon niveau de retraite ? Bien sûr que non : ni le Medef ni le gouvernement n'envisagent de revenir sur les dispositions qui depuis 1993 organisent la baisse continue au fil des ans du niveau des pensions. Ils s'en servent au contraire pour promouvoir des dispositifs d'épargne retraite. Mais au fait, pourquoi ne pas affecter au financement de la répartition ce qu'ils voudraient nous faire épargner ? La dernière crise a une fois encore démontré la supériorité de la répartition sur la capitalisation. Aussi un 1<sup>er</sup> mai puissant en faveur de propositions de financement constituera à n'en pas douter une étape importante sinon décisive pour l'avenir du droit à une retraite de bon niveau dès 60 ans.*

Sylvie Durand

Membre du Bureau de l'UGICT-CGT

<sup>(1)</sup> Conseil d'Orientation sur les Retraites

## « INITIATIVES »

Le prochain congrès mondial d'UNI doit se dérouler du 9 au 12 novembre 2010 à Nagasaki

UNI se propose de profiter de ce congrès et de son lieu pour organiser une grande campagne pour la paix et le désarmement dans le monde.

Ainsi, le jeudi 11 novembre 2010, UNI organisera une manifestation à Nagasaki avec l'objectif de remettre au monument érigé là où est tombée la deuxième bombe atomique, le 9 août 1945, les signatures recueillies sur la pétition en ligne et adressées à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

L'objectif d'UNI est de déposer ce 11 novembre 2010 plus de 10 millions de signatures.

La pétition est accessible, en français, à l'adresse suivante : <http://www.uniglobalunion.org/Apps/portal.nsf/pages/ntnwFr>. L'UGICT-CGT invite ses adhérents à signer cette pétition en ligne.

## ● ÉDITO

*Le 1<sup>er</sup> mai 2010 : un enjeu pour les retraites*

## ● PROFESSIONS TECHNICIENNES

*Les professions techniques en états généraux*

## ● FORMATION

*Devenir des IUT : un enjeu pour les ingénieurs, cadres et techniciens*

## ● SOIRÉES-DÉBATS DE L'UGICT-CGT

*Le déclassement met en danger le pacte républicain*

# Les professions techniciennes en états généraux

**Le 23 septembre 2010, l'UGICT-CGT ambitionne de réunir entre 200 et 300 syndiqués, pour débattre salaires, qualification, évolution des métiers, rôle et place des professions techniciennes dans l'organisation du travail.**

**D**es salariés de plus en plus nombreux, de plus en plus diplômés, des profils très divers : les professions techniciennes ont considérablement évolué au cours des dernières décennies. Elles peuvent être à dominante technique, mais également sociale, médico-sociale ou administrative.

Agents de maîtrise, assistant-e-s de service social, assistantes de direction, chargés d'affaires, comptables, conseillers, contrôleurs, dessinateurs, éducateurs-trices de jeunes enfants, éducateurs sportifs, électromécaniciens, experts, géomètres, infirmier-e-s, informaticiens, manipulateurs radio, mécanos avion, ferroviaires... préparateurs en pharmacie, enseignants artistiques des collectivités, puéricultrices, rédacteurs, secrétaires et assistantes médicales, stewards, technicien-ne-s... Il ne s'agit-là que d'un échantillon, car la liste pourrait être longue et les oublis nombreux !

Ces professionnels ont en commun niveaux de qualifications, place dans l'organisation du travail, responsabilités professionnelles.

Ils subissent de plein fouet les stratégies patronales et gouvernementales : suppressions d'emplois qualifiés, développement de la sous-traitance et des délégations de service public, baisse des salaires et individualisation, déqualification, glissement du savoir faire vers le savoir faire-faire, recul de l'expertise, de la formation professionnelle et de la transmission des savoirs...

Ce qui est vrai pour le secteur privé l'est aussi dans la fonction publique avec le projet de réforme gouvernementale, un agent de catégorie B débuterait sa carrière à 7% au-dessus du Smic (en 1986, le début de carrière de la catégorie B se situait à 24% au-dessus du Smic). Il s'agit d'un véritable déclasserment qui tire toutes les catégories

vers le bas. Paradoxal d'ailleurs eu égard à l'élévation des qualifications et de l'expérience professionnelle, aux évolutions du travail et des missions.

Le management autoritaire qui accompagne la course aux profits financiers nie leurs savoirs et savoirs-faire, leurs identités professionnelles et provoque perte de sens du travail, isolement des salariés, souffrance au travail, stress...

L'avenir des professions techniciennes est un enjeu pour tout le salariat, mais aussi pour le syndicalisme et singulièrement la CGT et son UGICT. C'est pourquoi l'UGICT veut en faire un axe essentiel de son activité, autour de deux grands axes :

⇒ **Revaloriser la technicité : la technicité ne consiste pas en une suite ou une juxtaposition de gestes déconnectés les uns des autres. C'est un ensemble de compétences participant d'une démarche d'ensemble.**

⇒ **Donner du sens au travail de ces catégories, pour sortir enfin du «ni-ni» : ni cadres-ni agents d'exécution. Et, pour cela, faire reconnaître et valoriser les identités professionnelles.**

Nous ne partons pas de rien en la matière. En 2001, l'UGICT organisait un forum technicien sous forme de visioconférence. En 2002, *Options* éditait un numéro spécial « *Professions techniciennes* ». En 2006, l'UGICT publiait un baromètre « *Professions intermédiaires* » et, la même année, les Rencontres d'*Options* étaient consacrées à ces catégories. Une autre enquête a été réalisée en 2007. Plusieurs Unions fédérales se sont également emparées de ces problématiques : journées d'étude « *Techniciens* » de l'Ufict Métallurgie, campagne de l'Ufict Mines-Énergie « *La parole aux techniciens et agents de maîtrise* », tandis que l'Ufcm réunissait 250 cheminots dans un « *Forum techniciens*

et experts ». La liste n'est pas exhaustive.

La crise a aggravé la situation de tout le salariat et, singulièrement, des professions techniciennes : dégradation de l'emploi et des conditions de travail, développement de la précarité, mobilité, flexibilité... Des luttes diverses s'organisent et les professions techniciennes expriment leurs aspirations. Autant de raisons pour nous placer dans une posture offensive.

Le 23 septembre<sup>(1)</sup>, l'UGICT ambitionne de réunir entre 200 et 300 syndiqués de ces catégories pour débattre autour de deux thèmes :

⇒ salaires, grilles et qualifications (*le matin*);

⇒ la place des professions techniciennes dans l'organisation du travail, l'évolution des métiers (*l'après-midi*).

Nous souhaitons inviter des élus du personnel, mais aussi des personnalités extérieures à la CGT à participer au débat : dirigeant d'entreprise ou DRH, président ou directeur d'IUT...

Débattre, mais aussi aider les organisations de la CGT et les Unions fédérales à se tourner vers ces catégories et construire des propositions revendicatives : reconnaissance des qualifications dans les grilles, déroulements de carrière, validation des années d'études pour l'ouverture des droits à la retraite, formation professionnelle, temps de travail et charges de travail, respect des règles de métier et des règles éthiques, santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux, nouveaux droits...

Cette initiative portée par l'UGICT sera couronnée de succès si elle est relayée et préparée par les Unions fédérales et les Commissions départementales et, au-delà, toutes les organisations de la CGT, professionnelles et territoriales.

Des outils de communication seront prochainement mis à votre disposition.

(1) États généraux des professions techniciennes, jeudi 23 septembre 2010 de 9 h à 17 h, au siège de la CGT à Montreuil (salle du Ccn).

# Devenir des IUT : un enjeu pour les ingénieurs, cadres et techniciens

**D**epuis plus de 40 ans, les IUT constituent la filière technologique courte des universités.

Ces instituts occupent une place privilégiée dans la formation des métiers de techniciens et d'agents de maîtrise.

Différents rapports de l'OCDE entre 1960 et 1965 prévoient des besoins croissants en main d'œuvre qualifiée dans l'industrie, le commerce et l'administration pour faire face au progrès technique et à l'évolution des qualifications qui en résultait. La spécialisation des fonctions a fait émerger un besoin important en cadres intermédiaires opérationnels.

Mis en place en 1966, dans ce contexte social et économique, pour préparer les étudiants à une insertion professionnelle rapide, les IUT ont su ensuite faire face à une transformation de leur mission face à la demande accrue des poursuites d'études de leurs diplômés, dans un contexte de massification des études et d'élévation générale des qualifications (50 % poursuivent après le DUT). L'IUT assure aujourd'hui à la fois la possibilité d'une insertion professionnelle après le DUT ou la poursuite d'études en Licence pro (ou Licence + Master).

A noter qu'ils assurent les deux tiers des Licences professionnelles sur l'ensemble du territoire (sur 1 400 Licences Pro).

Pour réaliser leurs missions, Les IUT bénéficiaient de moyens fléchés par le ministère (autonomie de gestion au titre de l'ex article 33 de la loi de 1984). Ils se trouvent placés aujourd'hui dans une situation incertaine depuis la mise en place de la loi LRU (Loi sur les Libertés et les Responsabilités des Universités 2007), comme l'ensemble du système universitaire, la loi ayant modifié profondément le mode de gouvernance, donc les rapports entre les différents

acteurs des formations universitaires.

Concentration et recentralisation des décisions mettent en cause la nécessaire autonomie de gestion des IUT. Autonomie qui, bien que relative, trouvait sa nécessité dans l'organisation bien particulière des études à caractère technologique et professionnalisant : nombre de places élèves limité ; relations étroites avec les milieux professionnels (intervenants extérieurs, recherche de stages, contrats d'apprentissage...); organisation des formations dans un cadrage national strict ; système de contrôle, de suivi et de propositions du fonctionnement des IUT et des contenus pédagogiques par des commissions paritaires incluant les organisations syndicales de salariés. C'est dans ce cadre que l'UGICT siège dans les différentes instances que sont la CCN IUT et les CPN IUT. Dès le début de la création des IUT en 1966, l'UGICT s'est fortement impliquée sur cette formation qui répondait aux nouveaux besoins d'une économie en évolution avec l'émergence et la diffusion de nouvelles technologies entraînant d'énormes besoins en techniciens supérieurs.

Depuis les choses n'ont cessé d'évoluer et ont posé de nouveaux problèmes.

Les besoins en techniciens supérieurs ont continué de grandir ; les technologies ont évolué et ont été diffusées dans toutes les sphères d'activités.

La mise en place du système LMD a posé la question du devenir de la sortie de formation post-bac à 2 ans et a ainsi failli emporter les IUT. La réponse fut de créer massivement des Licences pro en IUT (bac +2+1).

Ensuite ce fut la semestrialisation à laquelle il fallut s'adapter.

Puis la question de l'accueil des différents bacheliers (généralistes, technologiques, professionnels) a

posé et pose de nouvelles adaptations pour assurer une réussite équitable.

Application de la LRU, mise en place des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) font peu de place à la professionnalisation de niveau 2. C'est dans ce contexte que l'ADIUT (Assemblée des Directeurs d'IUT) a sollicité l'UGICT pour contribuer à une réflexion permettant de faire des propositions pour assurer l'avenir des IUT en répondant au mieux aux défis actuels de réponse aux besoins de la population, du pays et des régions, dans un nouveau contexte qui est loin de nous convenir et que nous combattons.

Nous pensons qu'il est nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une filière de formation technologique qui assure une véritable continuité d'études liée à un choix et à un projet qui ne se fasse pas par défaut, tout en assurant toutes les passerelles nécessaires avec les autres cursus.

Il est sûrement nécessaire de procéder à une large évaluation des besoins en formation au niveau BTS-DUT-LP en vue d'élargir de façon conséquente les places offertes dans ces formations qui refusent aujourd'hui des quantités de candidats.

Naturellement ces propositions sont liées à celles qui concernent l'ensemble du système universitaire pour sa véritable démocratisation et une implantation harmonieuse dans les régions, ce qui nécessite de sortir de leur actuelle mise en concurrence et de la concentration de moyens sur quelques pôles voués à la concurrence mondiale.

La réussite du système IUT, même avec ses limites, constitue d'ailleurs une référence dans cette perspective. C'est dans cet esprit que l'UGICT participera en qualité d'invité aux États Généraux qui se tiendront le 6 mai prochain à Créteil.

## Les IUT en chiffres (source ADIUT)

**A la rentrée universitaire 2006, les 115 IUT ont accueilli plus de 111 000 étudiants (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) répartis dans 643 départements d'enseignement préparant à 25 champs de spécialités professionnelles.**

**Ils délivrent en 2 ans le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et pour certains le Diplôme National de Technologie Spécialisé (DNTS) en 3 ans. Environ 50 000 diplômes sont ainsi délivrés chaque année.**

**On compte 605 départements d'enseignement (58 % dans le secteur de la production – 42 % dans le secteur des services) implantés sur tout le territoire national (172 sites métropolitains et villes moyennes).**

# Le déclassement met en danger le pacte républicain

**Le sociologue Camille Peugny, maître de conférence à Paris VIII - Saint-Denis, dont les travaux portent sur la mobilité sociale et sur les conséquences politiques des inégalités entre générations, nous offre ici une analyse du déclassement qui dépasse le simple constat. C'est la cohésion de toute la société qui est en jeu.**

**M**algré la crise, le déclassement ne reste-t-il pas un phénomène marginal ne touchant que les plus fragiles ? Toujours est-il qu'il est ressenti comme une crainte bien identifiée. Cette notion renvoie, cependant, à trois réalités comme autant d'indicateurs. Le déclassement se mesure entre générations en évaluant la position des enfants par rapport à celle de leurs des parents, aux conséquences d'une rupture au cours du cycle de la vie (accident ou encore perte d'emploi), à l'inadéquation des diplômés tant désirés et obtenus par rapport aux attentes de l'économie.

Camille Peugny s'est intéressé au déclassement entre générations, ce qui lui permet d'établir des corrélations explicatives avec les deux autres indicateurs cités, comme il le fait d'ailleurs dans son livre<sup>(1)</sup>.

En préambule de son intervention à la soirée-débat, le sociologue déplore les réticences des économistes et de certains de ses confrères à envisager, jusqu'à une date récente, le déclassement comme une réalité, comme si admettre une évolution régressive de la société, bousculait trop les confortables grilles de lecture habituelles.

Non seulement, la réalité du processus est quantifiable grâce aux études de l'Insee, depuis 1953, mais devient, pour le chercheur, une expérience palpable par le canal de nombreux entretiens dont il se fait l'écho. Il en décline aussi les conséquences pour la société, sa représentation et le paysage politique.

## Que nous dit Camille Peugny ?

« Pour mesurer le déclassement,

*à savoir la mobilité sociale, j'ai choisi de comparer la profession des enfants à celle des parents. Il en ressort un indicateur qui est le quotient entre le pourcentage d'individus en situation de promotion sociale au numérateur et celle des individus en situation de déclassement au dénominateur ».*

## L'opération est plus simple qu'il y paraît et les résultats sont édifiants

Ainsi pour la génération née entre 1944 et 1948 le taux de promotion à l'âge de 40 ans est 2,5 fois plus important que celui du déclassement. Pour la génération née entre 1964-68, il tombe à 1,3, toujours légèrement supérieur à 1, sauf pour les femmes pour lesquelles il est tombé à 1.

Camille Peugny constate que la régression sociale touche 10 % des enfants de cadres à 40 ans. En ce qui concerne les cadres de la génération 1964-1968 et dont les parents (génération 1944-1948) étaient employés ou ouvriers on atteint 25 % de déclassement (une fille sur 3). Pour le sociologue « *Avancer une explication individuelle, comme une mauvaise scolarité, n'est plus satisfaisant. Nous sommes face à un basculement* ». En termes de revenus, cette dégradation se traduit pour 50 à 55 % d'entre eux, à âge égal, par une perte des revenus. Ainsi, parmi les jeunes sortis de l'école depuis moins de 5 ans, 10 % étaient en CDD en 1983, contre 30 % en 2008.

Que s'est-il passé ? Alors que la génération des années 40 a bénéficié des « Trente glorieuses » caractérisée par une explosion de la demande du nombre de cadres, une aspiration par le haut, la génération des années 60 subissait déjà, dans les années 1980, le chômage de masse et une contraction

de la demande de cadres, notamment des cadres de proximité.

Le capitalisme entrainait alors dans sa mutation financière. « *Une crise de 30 ans n'est pas une crise, c'est un phénomène structurel, analyse Camille Peugny. Aujourd'hui, toute la vie se joue entre 28 ans et 40 ans et il n'y a pas dans ce système de 2<sup>ème</sup> chance* ».

Comment ce déclassement est-il vécu par ceux qui le subissent ? « *Personne n'est jamais préparé et les mieux éduqués sont les plus fragiles* » telle est la réponse qui ressort des multiples entretiens réalisés par le sociologue. Le déclassement peut être ressenti soit comme un échec personnel, notamment par les enfants issus de « *lignées prestigieuses* » dont ils rompent le cours de l'histoire, soit déboucher sur un sentiment de rébellion adossé à une forte indifférence générationnelle.

« *On est passé de l'aspiration par le haut, au déclassement et à la déstabilisation, en 3 générations* » constate le sociologue. Une question d'importance se pose alors : est-ce le retour des classes sociales ?

« *Le modèle de la cohésion sociale française est sapé, répond le sociologue. La société individualisée travaille contre la mobilisation collective où chacun devrait être responsable de son échec. On parle même de décollectivisation du monde du travail* » déclare-t-il.

**En termes de revenus, cette dégradation se traduit pour 50 à 55% d'entre eux, à âge égal, par une perte des revenus.**

Un bouleversement dont les conséquences gangrènent aussi les valeurs essentielles du tissu social et familial. Les âges intermédiaires de la vie, c'est-à-dire entre 30-50 ans, sont déstabilisés, les rapports familiaux devenant illisibles. Ainsi, les transferts financiers entre générations n'ont jamais été aussi importants. Mais que vaut la solidarité familiale lorsqu'il s'agit de donner un chèque à ses enfants âgés de plus de 40 ans ?

Les familles pourront-elles subvenir à tous les besoins à la place de l'État alors que les poches de pauvreté ne cessent de s'étendre ? Pour Camille Peugny : « *La seule véritable aide de l'État envers une jeunesse sacrifiée reste la demie part fiscale. L'État aide les familles, du moins celles qui paient des impôts, pas les jeunes* ».

Les conséquences politiques de ce processus de déclassement ne sont pas minces. « *Nous assistons au développement d'une conscience sociale triangulaire : les petits, les gros et les assistés. Les syndicats et les politiques doivent en tirer les conséquences. Les déclassés se sentent menacés et décrivent les assistés. Le pays s'est construit autour du mérite républicain, ciment social dont l'objectif était de faire passer le pays d'une situation aristocratique (position sociale dans le berceau) à une société méritocratique où l'école ignore les origines sociales. L'école ne réussit plus, le consensus social disparaît. Il n'y a plus de cohésion et la rancœur ne peut que grimper* » conclut Camille Peugny. ■

<sup>(1)</sup> Le déclassement par Camille Peugny. Editions Grasset. Collection Mondes vécus. 170 pages. 15,50 euros.